


<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR</p> 	<p align="center">Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de la Ville de Saulieu</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le 29 mars à neuf heures trente, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Martine Mazilly, Maire de SAULIEU.</p>
<p>Date de convocation : 25/03/2026 Membres en exercice : 19 Membres présents : 19 Membres absents représentés : 0 Membres absents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 19</p>	<p>Heure d'ouverture de séance : 9h30</p> <p>Membres présents : Cyril BRULÉ, Frédérick DRAPPIER, Patricia SOVY, Eric ROUSSEAU, Murielle JOUSSET, Denis SIFFERLEN, Joël SIREUL, Aline FRELLO, Rosa XAVIER – PIRES, Agnès NAUDIN, Marianne PERREAU, Damien PELOTIER, Michelle TOMAS, Thibaut SAUVAGE, Martine MAZILLY, Marie-Claude OVERNEY, Hervé LOUIS, Jocelyne CHEVALIER, Luc PARIS</p> <p>Secrétaire de séance : Thibaut Sauvage</p> <p>Heure de fin de séance : 11h30</p>

ORDRE DU JOUR

1. - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
3. - ELECTION DU MAIRE
4. - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
5. - ELECTION DES ADJOINTS
6. - ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS
7. - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
8. - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET NOMINATION DES DELEGUES
9. - DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS ET ORGANISMES
10. - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 mars 2026 :

- **Approuvé** à l'unanimité

Suivent les délibérations

15-2026 Élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner Thibaut Sauvage pour assurer ces fonctions.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. Cyril Brulé : 14 (quatorze) voix
- Mme Martine MAZILLY : 3 (trois) voix
- M. Luc Paris : 2 (deux) voix

Monsieur Cyril Brulé, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire

16-2026 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 5 postes d'adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote :

- par 3 ABSTENTIONS : Marie-Claude Overney, Martine Mazilly, Hervé Louis
- et 16 voix POUR :

- **FIXE** à 5 (cinq) le nombre des adjoints au Maire.

17-2026 Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;
Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste Cyril Brulé, 14 (*quatorze*) voix

La liste Cyril Brulé ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Frédérick DRAPPIER
- Mme Patricia SOVY
- M. Eric ROUSSEAU
- Mme Murielle JOUSSET
- M. Denis SIFFERLEN

Les points 6, 7, 8 et 9 sont ajournés et reportés à la séance du 7 avril 2026.

Le Maire,
Cyril Brulé

